Date de création : 28/08/1995 Date de révision 8 : 28/02/2007

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Etiquetage Hyg Renferme : symbole(s) : irritant phrases de risques conseils de pruden	: R38, R41		⊠ concerné □ non concerné	
Raison sociale : Adresse :	ELCO PHARMA ZI, rue Edouard Bo 89500 VILLENEU			
Téléphone : 03.86 Télécopie : 03.86 1. Identifica		uit		
1.1 Désignation	commerciale : ANT	IMOUSSE TOI	TURE	Code : ANTMC
1.2 Types d'utilis Elimination des mo	sation (pour plus de usses sur toitures,			nnique) :
1.3 Fournisseur	☐ Impo ☐ Venc		ées ci-dessus) LABORATOIRE	
1.4 Numéros deLaboratoire : 03.Centre antipoiso		· ·		
2. Composi	tion/informati	ions sur les	s composants	S
-Préparation à usaç	ge uniquement prof	essionnel		
R34, R50) : 5%≤C<	néthyl benzyl ammoniur	•		•
N.B : Les renseignements en	tre parenthèses correspond	ent aux indications du c	ou des danger(s) du constit	tuant à l'état pur.
3. Identifica Risque de lésions d Irritant pour la peau	•	gers		

4. Premiers secours _____

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes en maintenant les paupières écartées) puis lavage avec une solution isotonique stérile de sérum physiologique (0,9%).

En cas de projections ou de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir ; Faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Produit en solution aqueuse ne présentant pas un caractère inflammable.

En cas d'incendie survenant à proximité du produit :

- Refroidir les récipients exposés au feu.
- Moyen d'extinction approprié : poudre extinctive, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : sans objet
- Risques particuliers : dégagement de fumée contenant de l'oxyde d'azote, du cyanure d'hydrogène, du monoxyde et dioxyde de carbone.
- > Equipement spécial pour les intervenants : appareil respiratoire autonome.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle _

Précautions individuelles : port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) indiqués en paragraphe 8

En cas de dispersion importante du produit :

- Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égoûts, caniveaux, rivières.
- Méthodes de nettoyage : contenir et récupérer les déversements; les absorber avec une terre de diatomée; récupérer les déchets dans des fûts en matière plastique spécifiques et parfaitement identifiés ; les remettre à un récupérateur agrée chargé de leur élimination selon la législation en vigueur.

7. Manipulation et stockage _____

- 7.1 Manipulation:
 - Mesures techniques : sans objet
- Exigences spécifiques : prévoir poste d'eau et/ou douche de sécurité et/ou fontaine oculaire à proximité des postes de travail. Ne pas mélanger à d'autres produits. Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- 7.2 Stockage:
- Mesures techniques : le sol du dépôt sera imperméable et disposé de façon à retenir tout déversement accidentel de produit afin d'empêcher qu'il se répande au dehors.
 - Conditions de stockage : température entre 5°C et 30°C
 - Matières incompatibles : aucune connue
 - Matériau recommandé pour l'emballage : polyéthylène
- 7.3 Utilisation(s) particulière(s) : sans objet

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle_____

- 8.1 Valeurs limites d'exposition : sans objet
- 8.2 Contrôles de l'exposition : sans objet.
- 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle :
- Mesure(s) de protection collective : sans objet
- Mesure(s) de protection individuelle :
- 8.2.1.1 Protection respiratoire : sans objet
- 8.2.1.2 Protection des mains : gants de ménage (gants en latex naturel flockés coton)
- 8.2.1.3- Protection des yeux : lunettes de protection à bords latéraux si transvasement.
- 8.2.1.4- Protection corporelle : vêtements de protection imperméables aux ammoniums quaternaires
- 8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :sans objet

9. Propriétés physiques et chimiques_____

- 9.1 Informations générales :
 - * Aspect:
 - État physique : liquide
 - Couleur : jaune
 - * Odeur : citronnelle
- 9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH à l'état pur : 7.5 ± 0.5

Point/intervalle d'ébullition : non mesuré

Point d'éclair : non applicable Inflammabilité : ininflammable Danger d'explosion : néant Propriétés comburantes : néant Pression de vapeur : non mesurée

Densité: 1,000 ± 0,005

Solubilité:

Hydrosolubilité : ouiLiposolubilité : non

Coefficient de partage : n-octanol/eau : non mesuré

Viscosité : non mesurée

Densité de vapeur : non mesurée Taux d'évaporation : non mesuré 9.3 Autres données : aucune

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation décrites dans le paragraphe 7.

- 10.1 Conditions à éviter : sans objet
- 10.2 Matières à éviter : sans objet
- 10.3 Produits de décomposition dangereux : sans objet

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

En cas d'ingestion : aucune donnée. En cas de contact avec la peau :irritation

En cas de contact avec les yeux : lésions oculaires graves

En cas d'inhalation : aucune donnée

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

- 12.1 Ecotoxicité :cette préparation est non classée en application de la méthode conventionnelle d'évaluation des dangers pour l'environnement.
- 12.2 Mobilité : le produit est soluble dans l'eau
- 12.3 Persistance et dégradabilité : les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis dans le règlement CE N°648/2004.
- 12.4 Potentiel de bioccumulation : pas de possibilité de bioaccumulation car ce produit est hydrophile.
- 12.5 Effets nocifs divers : sans objet

13. Considérations relatives à l'élimination_____

* EXCÉDENTS OU DÉCHETS :

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans le milieu naturel.

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés.

* EMBALLAGES VIDES:

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés.

14. Informations relatives au transport_

☐ Non concerné	⊠ Concerné
----------------	------------

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU,UN/ID	1760	1760	1760
Désignation officielle	Liquide corrosif N.S.A. Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammo nium	Liquide corrosif N.S.A. Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammo nium	Liquide corrosif N.S.A. Chlorure d'alkyldiméthylammmonium
Classe	8	8	8
Groupe d'emballage	III	III	III
Etiquette	8	8	corrosive
N° de code danger	80		
Catégorie	3		

ADR: LQ7: emballage 5L maximum logé en colis de masse brute maximum 30 Kg

IMDG	Quantités limitées	5L
	Arrimage et séparation	Catégories A ; A distance des locaux d'habitation

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis
Avion passager et cargo	Qté limitée : Y818	1L
	818	5L
Avion cargo	820	60L

15. Informations réglementaires
préparation non classée
préparation classée
selon la vingt neuvième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE

Symbole irritant

R38: Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. S36/37/39 : Porter un vêtement de protection, des gants de ménage et un appareil de protection des yeux (lunettes).

Tableau N°65 des maladies professionnelles

16. Autres informations_____

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 01/03/2006 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Information complémentaire : le produit renferme des fragances potentiellement allergisantes (règlement CE N°648/2004) : citronellol CAS 106-22-9, limonene CAS 5989-27-5, geraniol CAS 106-24-1 et d'autres de concentration individuelle inférieure à 0,01%.

Paragraphes modifiés: 11,12 et 14

Texte des phrases R du paragraphe 2 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion. R34 : Provoque des brûlures.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.